

## Conseil Municipal du 23 mai 2019

Le **vingt-trois mai** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **17 mai 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Linda LANGLAIS, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

**Absent(s) excusé(s)** : Michel DURAND, Patrice JUDON.

**Pouvoir(s)** : - Michel DURAND a donné pouvoir à Régis LEFEUVRE.

**Secrétaire de séance** : Yves LETERME.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 24 avril 2019.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10 – *Adhésions et cotisations diverses 2019 : Annule et remplace la délibération n° 2019-01-31-08.*
- 11- *Centre Médical : courrier des médecins pour report de leur date de départ*

\*\*\*\*\*

## Intercommunalité

### 1) Acceptation du Projet Local d'Urbanisme Intercommunal

DCM 2019-05-23-01

Monsieur le Maire expose au conseil les éléments suivants :

Le PLUi des Coëvrons a été prescrit par le conseil communautaire le 14 décembre 2015. Dès juin 2016, le travail d'élaboration de ce document d'urbanisme a été engagé.

Le 24 mars 2017, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été débattu en conseil communautaire, après que les conseils municipaux du territoire aient été invités à le faire. Sur ce point, le Conseil Municipal de Vaiges a délibéré le 23 février 2017 (cf. délibération n° 2017-02-23-08).

Par la suite, le travail d'écriture du règlement, d'élaboration des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation s'est engagé. Lors de sa séance du 7 mars 2019, le conseil communautaire des Coëvrons a arrêté le projet de PLUi.

Dès lors, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois.

#### Décision :

*Le Conseil Municipal,  
 VU le code de l'urbanisme,  
 VU le projet de PLUi des Coëvrons tel qu'il a été arrêté en conseil communautaire le 7 mars 2019,  
 Après en avoir délibéré :*

- DEMANDE que le bâtiment, situé au lieu-dit «Le Bois de Vaiges», et identifié en rouge au plan joint en annexe de la présente délibération, soit intégré à la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination ;*
- EMET un avis favorable au projet de PLUi des Coëvrons tenant compte de la demande ci-dessus.*

Enregistrée en Préf le 29/05/2019

publiée le 4/06/2019

## 2) Mutualisation : Compte rendu de la réunion du 7 mai 2019

DCM 2019-05-23-02

Monsieur le Maire rend compte des débats lors de la réunion organisé le 7 mai dernier à l'intention des Maires de communes :

En considération des premières expériences de mutualisation de services mises en place, le Comité de Pilotage ad hoc a décidé de retenir 4 scénarii pour les futures mutualisations prévues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces 4 scénarii, présentés ci-après, respectent les principes et modalités arrêtés par le Conseil Communautaire le 11 décembre 2017 :

### PRINCIPES :

- Principe n° 1 : un « *employeur unique* » = la Cté de Cnes des Coëvrons,
- Principe n° 2 : la « *non sécabilité des missions mutualisées* » = un socle minimum de mutualisation = RH (Ressources Humaines) et FCP (Finances et Commande Publique),
- Principe n° 3 : la « *neutralisation du temps libéré* » = réemploi du temps libéré des agents municipaux par la mutualisation, par la seule commune qui en appréciera le redéploiement sur d'autres missions
- Principe n° 4 : l' « *anticipation et méthodologie en rétroplanning* » = définition des conditions calendaires,
- Principe n° 5 : la « *réversibilité organisée et progressive du système* » = le mécanisme des compensations de la commune ne peut être que progressif (les conditions en seront définies par convention),
- Principe n° 6 : la « *mutabilité du rôle et du positionnement de l' élu* » = nouvelle organisation dans laquelle les collectivités prenant partie doivent s'adapter, et qui impacte donc l'organisation du travail des élus,
- Principe n° 7 : la « *permanence et l'organisation de l'évaluation* » = mise en place d'un dialogue régulier permettant de dresser bilans et projections des besoins de fonctionnement de la mutualisation.

### MODALITES :

Mise en place d'une convention (ajustable ultérieurement) entre Cté de Cnes des Coëvrons et Commune mutualisante, qui détermine :

- Le calcul de la répartition des charges partagées,
- Les modalités de calcul particulières (clés de répartition = critères retenus pour le décompte des charges partagées),
- La mise en œuvre annuelle de calcul des coûts,
- Le mécanisme des attributions de compensations entre Cté de Cnes et Commune.

### **LES 4 SCENARII proposés :**

- ➔ Coordination verticale = affectation de tout ou partie d'ETP d'agent aux services mutualisés RH ou FCP (système actuellement en vigueur) avec mise en place d'un « *référént administratif et financier local* » (relai auprès des Directions RH ou FCP)
- ➔ Coordination verticale intégrant un Service Facturier = missions comptables sous l'autorité de la Trésorerie d'Evron.
- ➔ Coordination horizontale = affectation de tout ou partie d'ETP d'agent aux services mutualisés RH ou FCP (système actuellement en vigueur) avec mise en place d'un « *Coordinateur de mutualisation à l'échelle de plusieurs communes* » (relai de terrain pour toutes problématiques de la mutualisation auprès des Directions RH ou FCP et Direction Générale des Services).

→ Coordination horizontale intégrant un Service Facturier = missions comptables sous l'autorité de la Trésorerie d'Evron.

**CAS DES SERVICES TECHNIQUES** : il est proposé que les services techniques des collectivités mutualisantes puissent intégrer le Service Technique Commun au travers des différentes Unités Techniques implantées sur le territoire des Coëvrons au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle la réunion à venir le mercredi 29 mai 2019 à 20 h à Vaiges, pour échanger sur ces propositions avec les conseillers municipaux et secrétaires de Mairie du secteur Sud du territoire des Coëvrons.

**Décision :**

*Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend acte des travaux et propositions du Comité de Pilotage en vue de la mise en place de la mutualisation (RH et FCP) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

Enregistrée en Préf le 03/06/2019

publiée le 4/06/2019

## Projet d'aménagement urbain (terrain situé Route du Mans)

### 3) Compte rendu de la réunion avec Mayenne Habitat sur projet d'aménagement de logements locatifs et d'une micro-crèche

DCM 2019-05-23-03

Monsieur le Maire et Madame Sophie ADAM rendent compte de la rencontre avec Mayenne Habitat pour le projet d'aménagement urbain sur le terrain vacant (« dent creuse ») situé Route du Mans (derrière l'immeuble de logements communaux au 17bis et 17ter Route du Mans). Ce projet s'oriente vers la réalisation de logements locatifs (destiné à compléter le parc Mayenne Habitat existant sur la Commune) et d'une structure publique d'accueil de la petite enfance (de type micro-crèche) destinée à répondre au besoin des populations de Vaiges et des Communes limitrophes.

Sur ce dernier point, des réunions d'études et d'échanges ont déjà eu lieu, et vont se poursuivre, entre la CAF, la MSA, la PMI, Familles Rurales, Vaiges et les communes intéressées par ce projet de structure d'accueil de la petite enfance.

Le 29 mai prochain, Monsieur le Maire et Mme ADAM participeront au Comité de Programmation de Mayenne Habitat pour y présenter ce projet d'aménagement sur ce terrain communal, et demander le lancement de l'opération dès 2020.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission-

publiée le 4/06/2019

## Matériels espaces verts

### 4) Acquisition de matériel pour le service des espaces verts : Tractotondeuse

DCM 2019-05-23-04

Monsieur LETERME, Adjoint délégué, rend compte du besoin de changement de matériel.

**Décision :**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- décide de retenir l'offre présentée par la Société J.B. FOURNITURES pour le matériel suivant :*

*Type de matériel :*

*Marque : FERRARI MATRA*

*Type : MT 350*

*Pour un montant de 35 820€ TTC ;*

*- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 (Opération n°142/Article 21571) ;*

*- précise que ce matériel sera inscrit à l'actif des biens sous le n° d'inventaire 20198 répertorié «Tracteur tondeuse Ferrari Matra» ;*

- accepte la reprise de la tondeuse autoportée KUBOTA F3680, pour un montant de 12 000€ TTC, et autorise le Maire à signer le certificat de vente de cette tondeuse autoportée au profit de la Société J.B. FOURNITURES ;
- dit qu'il y a lieu de sortir de l'actif (n° d'inventaire 215-133) cette tondeuse autoportée KUBOTA F3680, acquise en mars 2014 pour une valeur de 27 346,80 € ;
- dit qu'il y a lieu de mettre à jour le contrat d'assurance concerné par ce changement de matériel.

Enregistrée en Préf le 28/05/2019

publiée le 4/06/2019

## Opération 143 - Salle polyvalente

### 5) Porté à connaissance de l'attribution du marché de travaux pour le changement du sol de la salle de sports

DCM 2019-05-23-05

Vu le code des marchés publics,

Vu le lancement de l'opération et la mise en œuvre de la procédure de consultation pour l'attribution de ces travaux ;

Éléments de la procédure adaptée :

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 09 avril 2019.
- Date limite de dépôt des offres : mardi 30 avril 2019 à 12 h.
- Le registre de dépôt des plis a été arrêté à : 7 offres reçues dans le délai imparti.
- CAO 1 (informelle) pour Ouverture des plis : mardi 30 avril 2019 à 17h
- CAO 2 (informelle) pour analyse et proposition d'attribution : vendredi 03 mai 2019.

A l'issue de cette réunion, Monsieur le Maire a décidé de suivre la proposition de la Commission, et a attribué le marché de travaux à l'entreprise SAS STTS, mieux disante, pour un montant de 71 210 € TTC.

**Décision :**

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE et APPROUVE la décision d'attribution du marché de travaux.**

Enregistrée en Préf le 29/05/2019

publiée le 4/06/2019

## Domaine communal

### 6) Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AB126 lors du rendez-vous avec M le Maire

DCM 2019-05-23-06

Monsieur le Maire expose la demande d'acquisition de terrain communal (une partie de la parcelle cadastrée AB 126 située Route de Chammes), reçue verbalement d'un administré, demeurant Rue des Fauvettes et riverain de ce terrain communal.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande similaire a été déposée il y a quelques années déjà par un autre riverain également domicilié Rue des Fauvettes. Une réponse négative avait alors été donnée.

**Décision :**

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- confirme que le terrain communal cadastré AB 126 n'est pas à vendre, même partiellement,
- demande à Monsieur le Maire de rappeler à cet administré que ce terrain appartient au domaine privé de la Commune (et non pas au domaine public communal, accessible à tous) et qu'en conséquence les tiers ne sont pas autorisés à y pénétrer, ni à y entreposer quoique ce soit, et encore moins y faire des aménagements, sans autorisation expresse de la Commune



*de Vaiges (propriétaire du terrain). L'administré devra donc procéder à l'enlèvement de la terre qu'il a entreposée sur ce terrain.*

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission-

publiée le 4/06/2019

## Lotissement du Haut Ormeau

### 7) Projet d'éclairage public

DCM 2019-05-23-07

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier référence EP-12-001-19.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions suivantes :

	Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
Eclairage Public	6 506,62 € €	4 879,97 €	260,26 €	5 140,23 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne. Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée par le choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

#### Décision :

*Ces explications entendues, et après délibérations, le Conseil Municipal décide :*

- d'approuver le projet et de contribuer au financement proposé par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous
  - > *application du régime dérogatoire : à l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public, sous forme d'in Fonds de concours, d'un montant de 5 140,23 € (imputation budgétaire en section d'investissement au compte 2041582) ;*
- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondante à ce choix,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires l'exécution de la présente décision.

Enregistrée en Préf le 29/05/2019

publiée le 4/06/2019

## Aides financières sur investissements

### 8) Subvention DETR concernant la rue du Fief aux Moines

DCM 2019-05-23-08

La demande de subvention de l'État au titre de la DETR 2019, pour la restructuration de la Rue du Fief aux Moines, a été acceptée : une aide financière de 113 157€ est attribuée à la Commune de Vaiges pour ces travaux.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission-

publiée le 4/06/2019

**9) Subvention Contrat de Ruralité concernant la voie douce de liaison SGLF-VAIGES**

DCM 2019-05-23-09

La demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité 2017-2020 (contrat passé entre l'Etat et la Communauté de Communes des Coëvrons) pour le projet de création d'une liaison douce entre Saint Georges le Flécharde et Vaiges, a été validée. Il est attribué une aide financière de 20 000€ à la Commune de Vaiges « sous réserve de confirmation de celle-ci par les services de la Préfecture de la Mayenne ».

Enregistrée en Préf le

-non soumis à transmission-

publiée le 4/06/2019

**10) Adhésion et cotisations diverses 2019**

DCM 2019-05-23-10

Monsieur le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votés en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6281, doivent être soumises expressément au vote du Conseil Municipal.

**Décision**

*Après délibération, le Conseil Municipal :*

- **DECIDE, pour l'année 2019, de souscrire les adhésions et cotisations suivantes :**

<b>Adhésions - Cotisations</b>	
<b>Bénéficiaires</b>	<b>vote</b>
Fondation du patrimoine	100,00 €
POLLENIZ (ex FDGDON)	312,45 €
CAUE	68,60
AMF - Cotisation annuelle	318,47 €
Mayenne Ingénierie (CD53)	400,00 €
total =	1 199,52 €

- **PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019-01-31-08.**

Enregistrée en Préf le 29/05/2019

publiée le 4/06/2019

**11) Centre Médical : courrier des médecins pour report de leur date de départ**

DCM 2019-05-23-11

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu du Docteur Alice LAVOIX sollicitant, pour elle-même et pour le Docteur Charline DELOISY, le report de la date départ des locaux qu'elles occupent au sein du Centre Médical de Vaiges au 31 octobre 2019 (au lieu du 31 juillet 2019 initialement annoncé) au motif que les travaux de leur futur cabinet médical à Laval ne sont pas suffisamment avancés.

**Décision :**

*En considération des besoins des habitants de Vaiges et des communes environnantes en matière de santé,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de répondre favorablement à cette demande des médecins pour le report au 31 octobre 2019 de la date de leur départ du Centre Médical de Vaiges.*

Enregistrée en Préf le 03/06/2019

publiée le 4/06/2019

## Travaux des commissions

### - CR commission « Affaires scolaires »

Sophie ADAM rend compte des travaux de la commission, et fait part des propositions suivantes :

- Décompte du prix de revient d'un repas servi au restaurant scolaire (le dernier décompte remonte à plusieurs années) : à produire.
- Majoration du tarif repas pour les enfants des communes extérieures : le Conseil Municipal se prononcera après examen du prix de revient d'un repas
- Appliquer la révision des tarifs périscolaires avec effet au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année (et non au 1<sup>er</sup> janvier comme actuellement) : le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette proposition.

### - CR commission « Voirie et Travaux »

- Réaménagement de La Place de La Poste : en attente de précision (il semble que la Cté de Cnes n'assurera pas la conduite et surveillance des travaux).
- Aménagement d'un giratoire franchissable : en attente de précision (même motif que ci-dessus).

### - CR commission « Logement »

Julie DUCOIN rend compte des travaux de Commission

- Suivi des locations :
  - Attribution du logement sis 8 route du Mans
  - Validation du devis Launay fenêtres, pour changement porte d'entrée avec ferme porte et crémonne pompier pour un montant de 2298.73 €

Il n'y a plus de logement vacant à ce jour.

### - CR commission « Communication »

La plaquette « *Médecins : installez-vous à Vaiges* » est éditée et prête à être diffusée.

## Questions diverses

### Lutte contre la propagation du Frelon Asiatique :

Après examen des divers tarifs et conditions pratiqués sur le marché, M. le Maire est chargé de passer commande de 100 pièges (à disposer sur le territoire communal).

### Elections Européennes du 26 mai 2019 :

Dernier calage des créneaux de tenue du Bureau de Vote.

### Journée Nationale Commerce de Proximité 2019 :

Inscription de la Commune de Vaiges pour la JNCP qui aura lieu le 12 octobre 2019 : OUI.

### ICPE « Elevage avicole la Faucouillère » :

Porté à connaissance de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 portant enregistrement de cette ICPE.

### Recensement de la population en 2020 :

- Les opérations de recensement auront lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020.

### Plan « Bien Vivre May'Aînés » :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée le 20 mai pour la présentation du Plan départemental « Bien Vivre May'Aînés » présentant 12 mesures, qui s'inscrivent dans la continuité des politiques régionales et nationales, et visent à permettre aux personnes âgées de mettre en œuvre leur projet de vie en vue de se maintenir, le plus longtemps possible en autonomie et à domicile.

Ces actions d'accompagnement des seniors en Mayenne concerneront :

- Habitat seniors
- Soutien à la mobilité
- Soutien aux services d'aide à domicile
- Soutien aux aidants
- Soutien à l'accueil familial
- Actions de santé
- Promotion des métiers

\*\*\*\*\*

## Décisions du Maire : Portés à connaissance du Conseil Municipal

### Décisions du Maire sur délégations/ DCM 2016-02-11-06 : Porté à connaissance du Conseil Municipal

Réf. Alinéa // article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4° Marchés < 90 000 € HT	19-avr	SCHILLER - électrodes et batterie pour défibrillateur	283,20 €
	24-avr.	TENIERE Hervé - Luminaire bureau accueil	1 771,20 €
	29-avr.	entreprise TROU fleurissement printemps	1 307,35 €
	29-avr.	entreprise TROU fleurissement printemps	94,16 €
	9-mai	AB POST 1 cartouche pour l'affranchisseuse mairie	201,60 €
	13-mai	SPORTICAL - Gazon synthétique pour cours petite enfance	1 382,40 €
	17-mai	LAUNAY Fénêtres - Remplacement porte logt 8 route du Mans	2 758,48 €
	16-mai	LEVEILLE - pièces vetustes chaudières bâtiments communaux	485,39 €
Alinéa 8° Concessions cimetière	16-mai	Renouvellement concession C 73 pour 15 ans	100,00 €
Alinéa 15° Préemption et DIA < 76 000 €	9-mai	Décision de ne pas préempter suite à DIA au 15 Place de l'Eglise	
	16-mai	Décision de ne pas préempter suite à DIA au 6 rue des Ecoles	

\*\*\*\*\*

## Dates prochaines réunions

### Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Mutualisation au 01/01/2020	Conseillers Municipaux	29/05/2019	20h	La Passerelle
OPR travaux Haut Ormeau	AMENAG. COMMUN.	04/06/2019	9h	Haut Ormeau
Charges locatives	LOGEMENTS	06/06/2019	18h30	Mairie

### Conseil Municipal

- Jeudi 27 juin à 20h30
- Jeudi 25 juillet à 20h30
- Jeudi 29 août à 20h30

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Yves LETERME



Le Maire,

Régis LEFEUVRE

